



An - nasr

Vendredi n° 342 du 21 mai 2010

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Le débat semble nouveau, mais non, juste un regard sur le passé récent et vous vous rendez compte que beaucoup a été dit, entendu et même fait sur ce sujet. Et certainement que le plus intéressant reste à venir.

Burqa: la cible de l'occident?

Le port du voile islamique, puisque c'est de cela qu'il s'agit, a toujours fait l'objet de débats houleux dans bon nombre de pays occidentaux et chaque fois que le débat a lieu l'on a tendance à penser à une « guerre du voile ».

Cette fois-ci et cinq ans après la loi sur le voile à l'école (cas de la France), le débat ne porte plus sur un simple foulard qui cache les cheveux et le cou, mais sur un vêtement qui couvre l'intégralité du corps de la femme.

Mais en attendant, Dieu merci pour le fait qu'en Afrique et plus particulièrement au Burkina le débat ne se pose pas. Mais dans ce village planétaire où presque tout s'importe, par le fait que l'extérieur

(l'occident) semble être l'idéal pour des pays

comme le notre, réjouissons nous avec réserve.

Bref, revenons au vrai sujet, le voile islamique et ses ramifications. Il faut dire que le voile islamique comporte de nombreuses versions.

Les formes de voile islamique

La burqa, tenue qui est à l'origine de la présente polémique, elle recouvre l'intégralité du corps de la femme, de la tête aux orteils, ne laissant apparaître que les mains (gantées).

Le niquab, voile intégral complété par une étoffe laissant

pour les yeux.

Le hidjab, voile qui cache les cheveux et le cou, dissimule les formes des parties couvertes et laisse voir le visage.

L'Occident a toujours mis en cause toutes ces formes de voile et comme nous l'avons tantôt dit, aujourd'hui c'est au tour de la burqa de s'inviter dans le débat. Et dans de nombreux pays européens le seul mot à l'ordre du jour est "l'interdiction" formelle du port de la burqa dans les lieux publics comme la voie publique, les lieux de travail, l'école...

Le début de la chasse au burqa

Le top départ a été donné par la Belgique le 29 avril 2010 où la chambre des représentants (les députés) a adopté la proposition de la loi de Daniel Barcquelaine du mouvement des réformateurs (droite libérale) visant à interdire le port de vêtement cachant totalement le corps ou de manière principale le visage.

En Italie même si la loi n'est pas encore adoptée pour toute l'étendue du territoire, une femme vient d'être condamnée à payer une amende de 500 euros pour avoir porté le voile intégral dans un lieu public.

En France, le port de la burqa dans les lieux publics n'est pas interdit, il demeure un phénomène rare. Mais le 8 juin 2009,

une soixantaine de députés de toutes tendances, menés par le député André Gerin, ont déposé une proposition de résolution pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le port en France de la burqa ou du niqab.

Et c'est finalement une mission d'information que l'Assemblée Nationale a installée le 1^{er} juillet 2009, qui avait commencé ses travaux pour six mois. D'aucun diront qu'il est inutile de se leurrer sur une possible autorisation du port de la burqa. Ils n'ont totalement pas tort, quant- on sait que ce voile a déjà reçu tous les noms d'oiseaux du monde.

En commençant par le 1^{er} des français en la personne de Nicolas SARKOZY qui disait que "**la burqa n'est pas la bienvenue sur le territoire de la République**" et les autres français d'en faire usage de qualifications péjoratives telles que : "prison ambulante", "forme d'oppression", "vêtement dégradant", que sais-je encore ?

Mais en attendant, l'opinion comme les institutions françaises sont divisées sur l'interdiction ou non du port de la burqa. Dans la matinée du mercredi 19 mai **en conseil des ministres, Michèle Alliot Marie** ministre français de l'intérieur a présenté le projet de loi d'interdiction du

port de la burqa dans tout l'espace public. Pour elle "**la démocratie se vit à visage découvert !**" Mais de quelle démocratie parle-t-elle ?

Une loi sans fondement juridique

Le Conseil d'État, la plus haute juridiction en France a émis un «avis défavorable» au projet de loi du gouvernement visant à interdire complètement le port du voile intégral. Réunis en assemblée le mercredi 12 mai, en présence du secrétaire général du gouvernement, les membres de ce Conseil ont une nouvelle fois expliqué, qu'«une interdiction absolue et générale du port du voile intégral en tant que telle ne pourrait trouver aucun fondement juridique incontestable» et qu'elle serait «exposée à de fortes incertitudes constitutionnelles et conventionnelles». Alors pourquoi certains s'entêtent donc à ce qu'une loi anti-burqa soit adoptée par l'Assemblée Nationale ? Ils me répondront très vite que ma question est sans objet.

Fuir les vrais problèmes

Pourtant la France à l'instar de bon nombre de pays européens ont des vraies urgences ailleurs.

En France, la confusion qui est installée dans les esprits va encore différer et perturber le vrai débat sur les vrais enjeux qui sont d'abord économique, sociaux et j'en passe. Sinon, la polémique sur la burqa va rouvrir des frustrations, des antagonismes, des racismes alors que la chose la mieux partagée à l'heure c'est de rassembler les citoyens plutôt que de les diviser. On peut penser ce qu'on veut de la burqa, de son caractère « régressif » ou non, il s'agit pour nous d'opinions personnelles. Je m'imaginai pas qu'un Etat comme la France, avait à se prononcer sur les ténues vestimentaires des français. En tout cas une telle République pour nous n'a pas pour rôle de faire un procès sur la pratique religieuse des citoyens, mais plutôt d'être le garant des libertés religieuses et des valeurs morales. De toutes les manières, une chose est sûre, en islam dès qu'une fille est pubère, obligatoirement elle doit se voiler, s'habiller selon les principes vestimentaires de la religion.

Dieu fera triompher sa religion

Maintenant en ce qui concerne la forme du voile. Les adeptes de l'Islam ont toujours fait recours à la position des savants musulmans qui l'on sait ne sont pas unanimes sur certaines questions de la religion comme la Burqa. Par conséquent chaque adepte adopte l'avis de tel ou tel savant selon sa conscience. Mais la France qui se dit nation de droit de l'Homme et de liberté religieuse, un pareil débat ne devrait pas se mener, mais hélas ! seulement reconnaissons une chose, l'Occident semble avoir peur de l'avancée fulgurante de l'islam dans ses territoires et tente souvent de fuir le débat. Certains dirigeants européens font de temps en temps face à la réalité mais leur réaction est toujours restée vaine face à cette montée. C'est le cas par exemple du tristement célèbre Silvio BERLUSCONI qui disait ceci : « **on ne peut pas mettre sur le même plan toutes les civilisations. Il faut être conscients de notre suprématie , de la supériorité de la civilisation occidentale qui a garanti le respect des droits humains , religieux et politiques qui n'existent pas dans les pays islamiques . L'occident continuera à occidentaliser et à s'imposer aux peuples. Cela a déjà réussi avec le**

monde communiste et avec une partie du monde islamique. » En un mot la civilisation occidentale est supérieure à la civilisation musulmane, c'est ce qu'il faut comprendre de BERLUSCONI . Cependant la position de BERLUSCONI révèle cette peur sournoise et illégitime qu'ont les occidentaux vis-à-vis de l'islam. Pour la question de la burqa, le débat ne peut se mener que sur quelques rares situations déplorable. Telle une porteuse de burqa qui refuse de se faire identifier pour des raisons de sécurité. En attendant, l'orage médiatique est une fois de plus passé ou passera, même si l'on sait qu'il reviendra à la première occasion .Cela suscite en nous des interrogations .Toutes ces mesures ne sont -elles pas envisagées dans le but de lutter contre l'islam ? Cependant rien ne peut arrêter l'avancer de l'islam. Dieu n'a-t-il pas dit: « **Ils veulent éteindre de leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah rachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants »** . S61V8

Par N. D